

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

DEUXIÈME COMMISSION
52e séance
tenue le
jeudi 2 mars 1989
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 52e SEANCE

Président : M. NAVAJAS-MOGRO (Bolivie)

SOMMAIRE

**POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)**

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE LA DEUXIÈME COMMISSION POUR 1989-1990
(suite)**

FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

**Distr. GENERALE
A/C.2/43/SR.52
11 juillet 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS**

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/C.2/43/L.39 et L.85 à L.87)

1. Le PRESIDENT attire l'attention de la Commission sur le projet de décision contenu dans le document A/C.2/43/L.86, intitulé "Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement", qu'il présente sur la base des consultations officielles tenues sur le projet de décision A/C.2/43/L.39. Un état des incidences du projet de décision considéré sur le budget-programme figure dans le document A/C.2/43/L.87. Le Président tient à préciser que la "courte session en juin 1989", dont il est question au paragraphe 9 de l'annexe au document A/C.2/43/L.86 et dans la section C de l'état des incidences sur le budget-programme, durera au maximum trois jours.
2. M. CAHILL (Etats-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement a examiné attentivement la question de la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux questions économiques internationales. A l'issue de cet examen, sa délégation a décidé de demander qu'il soit procédé à un vote enregistré sur la projet de décision A/C.2/43/L.86 et de voter contre.
3. Le Gouvernement américain se préoccupe beaucoup des problèmes économiques des pays en développement, et a soutenu une vaste série d'initiatives destinées à promouvoir la croissance et le développement et à apporter une solution à des problèmes comme celui de la dette. Les Etats-Unis restent en outre l'un des plus grands fournisseurs d'aide publique au développement et continueront de participer activement à des discussions de haut niveau au sein du FMI et de la Banque mondiale de même que du GATT, du Conseil du commerce et du développement et de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. Les Etats-Unis ont également l'intention de travailler de manière constructive avec les pays en développement lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
4. La délégation américaine pense toutefois que la multiplication des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale tend à les banaliser. En fait, il n'est pas vraiment nécessaire de tenir une session extraordinaire consacrée aux grandes questions économiques puisqu'un certain nombre d'autres institutions s'emploient activement à trouver une solution à ces problèmes. La tenue d'une session extraordinaire sur ces questions pourrait nuire aux mandats et aux compétences des institutions intéressées, surtout si elle cherche à fournir une orientation politique à l'ONU et à d'autres organismes internationaux. Enfin, la délégation américaine craint que la session extraordinaire ne suscite des espoirs irréalistes chez les pays en développement et ne sape ainsi leurs efforts individuels en vue de réaménager leur dette, d'obtenir des ressources financières et d'appliquer les réformes nécessaires.

/...

5. M. TAI (Malaisie) dit que les dates de la session extraordinaire devraient être insérées dans le texte du projet de décision à la place des mots "au début de l'année 1990", puisqu'elles ont déjà fait l'objet d'un accord lors des consultations officielles et apparaissent en fait au paragraphe 5 de l'annexe au projet de décision.
6. Le PRESIDENT dit qu'il prend note de cette suggestion.
7. M. ZVEZDIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) se dit déçu par la déclaration du représentant des Etats-Unis. Tout en trouvant encourageant de noter que les Etats-Unis ont l'intention de participer en 1990 aux travaux de nombreuses instances s'occupant des grandes questions économiques internationales, il espère que le jour viendra où ce pays commencera à participer activement aux travaux de la Deuxième Commission et d'autres organes des Nations Unies.
8. Il tient à indiquer, à propos de la déclaration selon laquelle la session extraordinaire risque de susciter des espoirs démesurés chez les pays en développement, que les membres de la Commission ont pleinement conscience des énormes problèmes du tiers monde ainsi que de la nécessité d'y faire face. L'Union soviétique, pour sa part, pense non seulement à la façon de résoudre ces problèmes, mais participe directement au processus de prise de décisions. La Deuxième Commission pourrait bénéficier d'une certaine dose de "perestroïka" dans la recherche d'une solution à des problèmes comme celui de la dette. Dans le cadre de sa contribution à cet effort, la Commission doit tenir compte des travaux menés par d'autres institutions et organisations, sans pour autant se dérober à ses responsabilités dans ce domaine.
9. Il est procédé au vote enregistré sur le projet de décision A/C.2/43/L.86.

Votent pour : Albanie, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République fédérale d'Allemagne, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des

Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela,
Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Néant.

10. Par 97 voix contre une, le projet de décision A/C.2/43/L.86 est adopté.

11. M. SALARICH (Espagne), prenant la parole au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne pour expliquer leur vote, annonce que ces Etats ont été heureux de voter pour le projet de décision, puisque la session extraordinaire bénéficiera aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement. Ils louent l'esprit de coopération qui a prévalu lors du débat sur la question à la reprise de la session de la Commission. Ils se félicitent également du nouveau cadre pragmatique dans lequel aura lieu la session et qui vise à favoriser des solutions fondées sur le dialogue et la coopération, en tenant compte des activités des autres instances de manière à éviter les doubles emplois.

12. Les préparatifs de la session extraordinaire doivent être coordonnés avec ceux de la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Tout en regrettant qu'un consensus ne se soit pas dégagé sur le projet de décision, les Douze espèrent néanmoins que toutes les délégations aideront à préparer la session extraordinaire.

13. M. KIURU (Finlande) dit qu'il a voté en faveur du projet de décision pour soutenir les efforts de la communauté internationale en vue d'améliorer la situation économique critique des pays en développement. La session extraordinaire aidera l'ONU à mieux faire face à l'évolution de la situation économique internationale. Il déplore le défaut de consensus sur le projet de décision, mais espère que tous les membres contribueront au succès de la session extraordinaire, dont le document final doit refléter les vues de la communauté internationale tout entière.

14. Le fait que les grands problèmes économiques auxquels doit faire face l'ONU au cours des années 90 soient étroitement liés ne doit pas retarder les préparatifs de la session extraordinaire sur la nouvelle stratégie internationale du développement. Une plus grande volonté politique de régler les principaux problèmes qui se posent dans les relations économiques entre les pays développés et les pays en développement est nécessaire. Aussi, l'apport des gouvernements doit-il être sollicité dès le début du processus préparatoire.

15. M. KAGAMI (Japon) dit que sa délégation a voté en faveur du projet de décision. Les questions qui doivent être examinées lors de la session extraordinaire sont déjà à l'examen dans diverses instances, et le représentant du Japon se félicite de ce que le paragraphe 2 de l'annexe du projet de décision reconnaisse les domaines de compétence respectifs des institutions spécialisées. Les questions monétaires, y compris le grave problème de la dette, doivent être

/...

(M. Kagami, Japon)

discutées au sein d'instances compétentes en la matière. La session extraordinaire ne devrait donc pas examiner la question de la dette, surtout si elle ne veut pas saper les efforts déjà entrepris ailleurs. La délégation japonaise approuve en particulier le paragraphe 11 de l'annexe au projet de décision.

16. M. ZACHMANN (République démocratique allemande), parlant aussi au nom des délégations de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dit que celles-ci soutiennent la proposition du Groupe des 77 relative à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale. Les consultations officieuses tenues sur le projet de décision indiquent clairement que la plupart des Etats Membres soutiennent cette initiative, ce qui rend regrettable le défaut de consensus sur la question. Il convient de déployer des efforts pour permettre aux tendances positives récemment observées dans les affaires politiques internationales, comme le relâchement de la tension et le désarmement, de se poursuivre, vu leur contribution à la solution des problèmes dans les relations économiques internationales. Une approche lucide et méthodique s'impose en vue de la solution de ces problèmes; des tâches concrètes et des objectifs réalistes doivent être identifiés. Il faut un peu plus de prévoyance, de prévisibilité et de stabilité dans les relations économiques internationales si l'on veut que celles-ci redeviennent le moteur du développement.

17. Il faut renforcer le multilatéralisme et consolider le rôle de l'ONU dans le domaine économique. Dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire, il faudra tenir compte des aspects sociaux de la croissance et du développement, et abandonner le formalisme économique d'antan. Tous ces efforts contribuent à faire de la session extraordinaire une importante étape dans la voie de la réalisation d'une croissance économique mondiale soutenue.

18. M. WANG Baoliu (Chine) se félicite de l'adoption du projet de décision en faveur duquel sa délégation a voté et qui représente l'aboutissement d'efforts conjoints. Il est dommage cependant qu'on n'ait pas pu parvenir à un consensus sur une question aussi importante. La délégation chinoise espère que ceux qui n'ont pas pu se rallier au consensus réviseront leur position et adopteront une attitude plus souple et constructive à l'égard de la session extraordinaire.

19. M. TAI (Malaisie), parlant au nom du Groupe des 77, se félicite de l'adoption du projet de décision A/C.2/43/L.86 et espère que les délégations qui ne l'ont pas appuyé le feront par la suite puisqu'il est certain que la session extraordinaire tiendra compte des préoccupations de tous.

20. M. PILBEAM (Australie) dit que la session extraordinaire devrait analyser des politiques qui se sont révélées efficaces et examiner plusieurs approches du développement tout en évitant les doubles emplois. Il faut encourager le plus grand nombre de pays à y participer en vue d'obtenir un consensus pour le bien de tous.

/...

21. M. DJOGLAF (Algérie) déplore que la Commission ait eu à voter sur un texte proposé par le Président sur la base de consultations officieuses. Ceci va à l'encontre de la pratique acceptée et ne devrait pas établir un précédent.
22. M. ELGHOUAYEL (Tunisie) se félicite de l'adoption du projet de décision. Il est cependant regrettable qu'en dépit de tous les efforts déployés pour répondre aux préoccupations de toutes les délégations, il n'ait pas été possible d'adopter la décision par consensus. Le représentant de la Tunisie note que la délégation des Etats-Unis s'était ralliée dans le passé à un consensus sur la même question et espère qu'elle participera aux travaux préparatoires de la session extraordinaire qui contribuera à la relance de la croissance économique grâce à une meilleure coopération, en particulier entre pays développés et pays en développement.
23. M. VAN BRAKEL (Canada) se réjouit de l'adoption du projet de décision. La session extraordinaire sera l'occasion d'évaluer l'économie mondiale et l'interdépendance économique et de trouver un moyen d'améliorer la coopération multilatérale. Le représentant du Canada déplore le défaut de consensus et espère que tous les Etats participeront pleinement aux préparatifs de la session et à la session elle-même.
24. M. BLANCA (Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) dit que la décision qui vient d'être adoptée est extrêmement importante. Il est encourageant de constater qu'un large accord soit intervenu, en dépit de l'absence de consensus. La décision relancera le dialogue sur la coopération internationale, en particulier le dialogue Nord-Sud, et la session aura également un effet politique bénéfique. M. Blanca espère qu'un consensus finira par se dégager et que des préparatifs efficaces, reposant sur la bonne volonté politique des gouvernements, aboutiront à son succès.
25. M. TAEB (Afghanistan), M. COULIBALY (Mali), M. BISTA (Népal), M. MARTINEZ (Panama) et M. LAWSON (Togo) disent qu'ils étaient absents lors du vote sur le projet de décision A/C.2/43/L.86 et qu'ils auraient voté pour s'ils avaient été présents.
26. Le PRESIDENT dit que s'il n'entend pas d'objections, il considérera que le projet de décision A/C.2/43/L.39 est désormais retiré.
27. Il en est ainsi décidé.

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE LA DEUXIEME COMMISSION POUR 1989-1990
(suite) (A/C.2/43/L.71/Rev.1)

28. Le PRESIDENT rappelle qu'à sa 51e séance, la Commission a décidé que le sous-point 2 g), intitulé "Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures", devait faire l'objet d'un point séparé et être inséré entre les points 3 (Crise de la dette extérieure et développement) et 4 (Activités opérationnelles de développement). Il a également été décidé lors de consultations officieuses qu'un nouveau sous-point intitulé "Coopération internationale en vue de l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement" devait être ajouté au point 2 (Développement et coopération économique internationale).

29. M. TAI (Malaisie) rappelle que le Groupe des 77 a clairement indiqué lors de la séance précédente que le document A/C.2/43/L.71/Rev.1 ne devait pas être modifié, mais que le point relatif au climat devait constituer un point séparé.

30. M. VIK (Norvège) dit que le fait que le climat fasse l'objet d'un sous-point ou d'un point séparé du programme de travail n'a pas beaucoup d'importance puisqu'il est reconnu que la question de l'environnement est extrêmement importante. L'essentiel est de s'entendre sur la substance du programme de travail; le représentant de la Norvège ne doute pas que la prochaine Assemblée générale donnera à l'environnement la priorité qu'il mérite.

31. M. WOLFF (Colombie) dit que la question de la pauvreté est extrêmement importante et qu'elle doit être examinée de même que celle de l'environnement.

32. M. TAI (Malaisie) dit que le Groupe des 77 n'est pas opposé à un examen de la question de l'environnement, mais veut seulement se conformer au règlement de l'Assemblée générale. C'est pourquoi il estime qu'à l'exception de l'inclusion d'un point séparé sur le climat, le document présenté ne doit pas être modifié.

33. M. VIK (Norvège) dit qu'il tient absolument à préciser qu'il n'est nullement opposé à ce que l'on ajoute un point sur la pauvreté et que ces deux questions doivent être examinées.

34. Le PRESIDENT dit que s'il n'entend pas d'objections, il considérera que la Commission souhaite approuver son programme de travail biennal pour 1989-1990 contenu dans le document A/C.2/43/L.1/Rev.1, tel qu'il a été oralement révisé.

35. Il en est ainsi décidé.

FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

36. Le PRESIDENT déclare la fin des travaux de la Commission pour la quarante-troisième session.

La séance est levée à 16 h 45.